



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 17/02/2020

L'an deux mille vingt le lundi dix-sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 8 - Budget citoyen participatif

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Monsieur KHERCHACHE, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur ROUX, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	026
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Madame Odile FAVARD**

I - Exposés des motifs

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet déposé par l'association Herpaille, domiciliée à Boé, dans le cadre du 1^{er} Budget participatif citoyen mis en place par le Département de Lot-et-Garonne.

Le projet consiste en l'acquisition d'un bateau de type vieux gréement pour promouvoir l'histoire de la pêche et de la navigation sur la Garonne, la transmission et le partage intergénérationnel des savoirs sur la pêche et la Garonne, la participation aux animations de la commune et la sensibilisation à l'écosystème de Garonne par le biais d'expositions.

Le bateau choisi serait un Doris, coque en bois avec un montage à clins, voile aviron utilisable en rivière, lac et mer.

Le Département sollicite l'avis du Conseil municipal sur ce projet qui concerne directement la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les projets éligibles dans le cadre du Budget participatif citoyen du Département seront soumis aux Lot-et-Garonnais du 3 avril au 5 mai prochains afin qu'ils votent pour les projets qu'ils souhaitent voir réaliser.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

PRENDRE ACTE : de la présentation du projet de l'association HERPAILLE déposé dans le cadre du 1^{er} Budget participatif citoyen du Département.

EMETTRE : un avis favorable à la réalisation de ce projet, s'il est lauréat du Budget participatif citoyen.

AUTORISER : Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette délibération.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Pascale LUGUET

SIGNE

M. Christian Dézalos